

ER 9.1.11

# Roms : démantèlement à court terme

JEUDI A LA PREFECTURE, l'ARS a présenté son rapport, qui faisait suite au travail effectué par un travailleur social auprès de la communauté rom installée à Laneuveville-devant-Nancy ; soit vingt-neuf familles vivant à la fois sur un terrain privé le long de la départementale reliant Art-sur-Meurthe et Laneuveville et, pour le reste, sur un parking poids lourds de la commune laneuvevilloise. Une séparation due en fait aux inondations qui ont submergé une partie du campement.

Les premières conclusions ont été livrées en présence des représentants des collectivités territoriales, des représentants des associations humanitaires et des services de l'Etat concernés.

Dans un premier temps, le démantèlement des deux campements reste l'objectif à court terme, réaffirmé une nouvelle fois. Et ce afin de préserver la sécurité publique, la salubrité et la tranquillité du voisinage.

Dans un second temps, cette réunion a permis de dégager collectivement des pistes pour identifier les fa-



■ Trois cas de figure se présentent...

Photo Denis MOUSTY

milles pouvant bénéficier d'un travail d'insertion en lien avec les associations, les collectivités territoriales et l'Etat.

Ainsi, sur les vingt-neuf familles recensées, un tiers justifie d'une démarche d'insertion : scolarisation des enfants, recherche d'un logement et d'un emploi, vaccination, maîtrise du français... Pour celles-ci, le travailleur social de l'ARS a estimé que les efforts devaient poursuivre et pouvaient aboutir.

Pour le reste du groupe, deux situations se présentent. En l'occurrence, pour les personnes sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français, ou celles qui ont déjà été reconduites et qui sont revenues sur le campement, une reconduite à la frontière sera mise en œuvre.

Quant aux autres, une aide au retour humanitaire leur sera proposée pour quitter le territoire, à condition que ces personnes n'en aient pas déjà bénéficié.

**Yannick VERNINI**